



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# **PARTAGE DE LA VALEUR CREEE A ORANGE : L'IMPORTANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SA PRESIDENCE POUR LES SALARIES ACTIONNAIRES**

Depuis plusieurs années, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés se sont engagés dans des discussions pour améliorer la répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes.

Ainsi, grâce à une loi de 2006, les 8% du capital d'Orange détenus aujourd'hui par les salariés actionnaires du Groupe leur permettent d'être représentés au Conseil d'Administration, par un administrateur issu en général du Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions, qui défend leurs intérêts (notamment lors de l'affectation du résultat du Groupe).

(plus d'infos dans documents)

**LE PARTAGE DE LA VALEUR CHEZ ORANGE** Octobre 2014

**Cfdt:** LA CFDT APPLIQUE UN PIED NIQUÉ À LA LETTRE NOS NOUVEAUX VALEURS: ATTENTION RESPONSABLE ET AVANCÉE!

**PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE À ORANGE :**  
**L'IMPORTANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE \* ET DE SA PRÉSIDENTIE POUR LES SALARIÉS ACTIONNAIRES**

\* Sur l'avis Commun de Placement Orange Actions

Depuis plusieurs années, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés se sont engagés dans des discussions pour améliorer la répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes.

Ainsi, grâce à une loi de 2008, les 8% de capital d'Orange détenus acquisés par les salariés actionnaires du Groupe leur permettent d'être représentés au Conseil d'Administration, par un administrateur issu en général du **Conseil de Surveillance** de l'OPC Orange Actions, qui défend leurs intérêts (notamment lors de l'affectation de dividendes).

Par ailleurs, un Accord National Interprofessionnel, signé en 2011, impose à toutes les entreprises en France de répondre à la question de « la répartition juste et optimale des richesses créées entre les différents parties prenantes » par :

- le fait **d'avantage d'efficacité économique**: renforcer la compétitivité des entreprises et dynamiser une croissance durable;
- et **d'avantage de progrès social**: créer des emplois de qualité et augmenter le pouvoir d'achat.

La CFDT exige l'application de ces textes dans les négociations sur la répartition, dans les rencontres avec la Direction et au **Conseil de Surveillance** qui défend les intérêts des salariés actionnaires et se positionne sur la stratégie d'entreprise à l'Assemblée Générale d'Orange.

- La CFDT veut s'assurer de la présence et de la prioritarité de l'entreprise, en renforçant sa capacité à **investir et à innover**.
- La CFDT veille également à la **juste rémunération de capital investi** par les salariés, anciens salariés et retraités du Groupe.
- La CFDT agit aussi et constamment pour que la rémunération du capital se fasse dans des proportions qui permettent **d'augmenter les salaires** de tous les salariés actuels ou hors.

Le Conseil de Surveillance a **besoin de membres compétents et impliqués**. Sa Présidence a besoin d'une personnalité qui sache écouter, dialoguer, faire preuve d'efficacité et de persuasion et non pas de violence ou de provocations en tout genre...

**VOTEZ POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LA CFDT :**  
**Avec Nadia ZAK-CALVET**  
 Actuelle Présidente du Conseil de Surveillance

ORANGE ACTION FIC - 45780 Avenue César Beldier - 75010 Paris | [www.orange.com](http://www.orange.com)

Documents

[PARTAGE DE LA VALEUR](#)